

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Masqil Lédaïvid

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le respect des mitsvot : une condition pour hériter de la terre d'Israël

« Car vous allez passer le Yarden pour marcher à la conquête du pays que l'Éternel, votre D.ieu, vous donne ; vous en prendrez possession et y demeurerez. Appliquez-vous alors à observer toutes les lois et les statuts que je vous expose en ce jour. » (Dévarim 11:31,32)

Dans ce verset, le Tout-Puissant fait dépendre l'héritage de la Terre Sainte de l'observance des lois, comme si la terre pouvait ressentir l'accomplissement des mitsvot.

La consolation de la terre d'Israël est une notion récurrente dans notre tradition. Par exemple, à Ticha Béav, nous récitons la prière Na'hem, dans laquelle il est question du « Consolateur de Tsion ». Mais s'il nous est aisé de comprendre la nécessité de consoler le peuple qui souffre de l'exil de la Présence divine, comme l'évoque le prophète (Yéchaya 40:1) : « Consolez, consolez mon peuple », il nous est plus difficile de concevoir cette notion concernant la Terre Sainte.

En fait, il existe de nombreuses mitsvot ne pouvant être accomplies qu'en Terre Sainte, comme, par exemple, la nomination d'un roi ou la chemita. Leur observance apporterait en quelque sorte une consolation à la terre, qui maintient ses habitants en son sein, comme il est dit (Vayikra 26:3-5) : « Si vous vous conduisez selon Mes lois (...), vous demeurerez en sécurité dans votre pays. »

Dans les versets suivants, il est dit (Dévarim 12:1-5) : « Voici les lois et les statuts que vous aurez soin d'observer dans le pays que l'Éternel, D.ieu de tes pères, t'a destiné comme possession ; vous les observerez tout le temps que vous vivrez dans ce pays. Vous devez détruire tous les lieux où les peuples dépossédés par vous auront honoré leurs dieux, sur les hautes montagnes et sur les collines, et au pied des arbres touffus. Renversez leurs autels, brisez leurs monuments, livrez leurs bosquets aux flammes, abattez les images de leurs dieux ; effacez enfin leur souvenir de cette contrée. Vous n'en userez point de la sorte envers l'Éternel, votre D.ieu ; mais uniquement à l'en-

droit que l'Éternel, votre D.ieu, aura adopté entre toutes vos tribus pour y attacher Son Nom, dans ce lieu de Sa résidence vous irez L'invoquer. » La Torah fait un parallèle entre la notion de « rechercher la Présence divine » et la destruction des statues ainsi que de tous les endroits où fut pratiquée l'idolâtrie. Elle ordonne aux enfants d'Israël d'abandonner ces pratiques et de venir implorer la Présence divine au Temple.

L'idolâtrie ne se réduit pas à l'adoration de dieux étrangers. Dès lors qu'au lieu d'aimer son Créateur, l'homme cultive à la place d'autres centres d'intérêt, il s'agit d'idolâtrie. Tous les plaisirs futiles de ce monde entrent dans cette catégorie. C'est pourquoi il nous incombe de les abandonner, et à la place, comme nous enjoint la Torah, d'invoquer la Présence divine dans le Temple.

Cependant, quelle alternative offrent le Temple et le Service divin aux plaisirs de ce monde ? Si ces derniers procurent à l'homme détente et repos, peut-on dire qu'il en est de même pour le Service divin ? En fait, nous apprenons des versets cités ci-dessus que le véritable repos et la quiétude ne se trouvent que dans la Torah et le Service divin. Celui qui a déjà tenté de comprendre la Guémara ou les Tossefot sait quelle joie cette étude procure. On y trouve davantage de satisfaction que dans tous les plaisirs artificiels de ce monde. L'histoire suivante nous en donne l'illustration.

Un homme avait un rendez-vous galant. Le même soir, avant l'heure prévue pour celui-ci, devait avoir lieu un cours de Torah. Nous avions promis qu'après le cours, tout participant pourrait solliciter ce qu'il désirait et, avec l'aide de D.ieu, il serait exaucé. Attiré par cette offre exceptionnelle, l'homme s'y rendit. Après le cours, je lui demandai ce qu'il voulait. Il me répondit qu'il n'aspirait qu'à se renforcer en Torah et en crainte du Ciel. Extraordinaire ! Avant le cours, il avait l'intention de fauter, et après avoir goûté à la saveur de la Torah, il n'y pensait plus.



All. Fin R. Tam

Paris 20h12 21h17 22h09

Lyon 19h58 21h00 21h48

Marseille 19h53 20h54 21h39

Paris • Ork'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Ork'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 30 Av, Rabbi 'Hamani Allouche

Le 1er Elloul, Rabbi David Hanaguid

Le 2 Elloul, Rabbi Its'hak Barchichat

Le 3 Elloul, Rabbi Avraham Its'hak Hacoheh Kook

Le 4 Elloul, Rabbi Méïr Sim'ha Hacoheh

Le 5 Elloul, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège

Le 6 Elloul, Rabbi Its'hak Hadaya



LA VOJETRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David Hanania Pinto chelita

Deux costumes à garder

J'ai un ami très cher que je considère comme mon frère, dans un des pays dans lequel je me rends souvent. C'est également un grand mécène qui a énormément soutenu nos institutions tout au long des années. A plusieurs reprises, il a fait don de sommes colossales permettant de couvrir les nombreux frais de nos institutions.

Pendant de longues années, cet homme n'a pas eu d'enfants. Un jour, alors qu'il me remettait un don important, je lui fis remarquer : « Moché, c'est au-dessus de vos moyens. Pourquoi faites-vous cela ? » Il me répondit : « A quoi bon toute ma fortune si je n'ai pas d'enfants ? Pour qui vais-je la garder ? Il vaut mieux que cet argent profite aux institutions de Torah ! » Et il éclata en sanglots, suivi de son épouse. Egalement témoin de la scène, ma fille se désola tout comme moi face à une telle détresse, face à ce manque que nul ne pouvait combler.

J'aurais vivement souhaité, d'une manière ou d'une autre, lui témoigner ma reconnaissance pour sa générosité et son soutien

sans faille. Encore secoué par ses paroles, je décidai de lui donner tous les vêtements que j'avais apportés de France.

Après lui avoir confié deux costumes et deux chemises, je lui dis : « Je vous les laisse en dépôt jusqu'à ce que D.ieu vous accorde une descendance. Et lorsque je viendrai à la brit mila de votre fils, si D.ieu veut, je n'aurai pas besoin d'emporter de vêtements : je mettrai ceux-ci. »

Mon hôte plia les deux costumes qu'il tenait dans ses bras, et précisa : « Rav, si vous me donnez deux costumes, c'est le signe que je vais avoir deux enfants ?

- Puisse D.ieu vous en envoyer déjà un. » rétorquai-je.

Mais il n'en démordit pas : « Si c'est un moment de grâce, je veux demander deux enfants.

- Alors, priez » lui répondis-je.

Ma fille et moi nous associâmes aux prières de mon ami et de son épouse.

Un mois à peine s'écoula, et je reçus un

appel de cet homme, m'annonçant, avec une émotion à peine contenue et décelable en dépit de la distance, que l'incroyable avait eu lieu : sa femme était enceinte. Non seulement leur désir d'enfant allait être exaucé, mais ils attendaient des jumeaux !!!

Tout ceci grâce à la force de la émouna que cet homme possédait. Combien sont justes les paroles de nos Sages lorsqu'ils disent que la tsédaka sauve de la mort. En effet, un homme sans enfant est considéré comme mort. Son soutien aux institutions de Torah fut ce qui le sauva.

La bénédiction a pu s'accomplir grâce à la foi pure de cet homme que je n'avais fait que réveiller en lui confiant mes costumes. Je ne lui ai rien promis, je lui ai juste donné de l'espoir. Parce qu'il y a cru, D.ieu l'a exaucé.

Mon ami a eu un garçon et une fille, et je fus sandak à la brit mila. Puisse D.ieu lui accorder une grande descendance.

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine : « **Infortunée, battue par la tempête, privée de consolation !** » (Yéchaya 54:11 et suivants)

Lien avec la paracha : Il s'agit d'une des sept haftarot dites « de consolation » que l'on lit à partir du Chabbat suivant Ticha Béav. Elle contient des paroles de réconfort adressées au peuple d'Israël.

CHEMJRAT HALACHONE

Je suspend la terre sur le néant

Une punition supérieure à toutes les autres

Rabbi Akiva a dit : Celui qui dit du Lachone Hara sur le peuple d'Israël, même s'il s'agit du plus grand juste du monde, sa punition sera supérieure à celle de tous les autres. Eliahou fut le plus grand Tsaddik de sa génération. Mais parce qu'il a dit du Lachone Hara sur le peuple d'Israël, au même moment, il commit une grande faute. Voyez ce qui est écrit : « (...) et il aperçut, près de sa tête, un gâteau cuit sur des braises (...) » Pourquoi préciser « sur des braises » ? Car, dit le Tout-Puissant, c'est de cette manière que méritent d'être nourris ceux qui ont dit du Lachone Hara sur mes enfants ! (Zohar 'Hadach, 21b)

AU PARFUM DES MJNHAQUM



Dans les communautés achkénazes, la coutume est de sonner du chofar à partir de Roch 'Hodech Elloul. Cet usage (que nous trouvons également dans les communautés d'Espagne où l'on sonne lors de la récitation des 13 Attributs divins au cours des seli'hot) prend naissance dans le fait que Moché Rabbénou monta dans les cieux pour recevoir les dernières Tables de la Loi à Roch 'Hodech Elloul et l'on fit alors passer un chofar dans le camp des enfants d'Israël.

Cette coutume a pour but de nous éveiller à la téchouva.



ENTRE LES LIGNES

Midrachim de nos Sages sur la Paracha de la semaine

Un peuple de prédilection

« (...) et c'est toi qu'il a choisi, l'Eternel, pour Lui être un peuple spécial entre tous les peuples répandus sur la terre. » (Dévarim 14:2)

L'expression « c'est toi qu'il a choisi » nous enseigne que chacun des membres du peuple d'Israël est aimé de D.ieu, plus que tous les autres peuples de la terre.

On aurait pu croire qu'il nous aime plus que les patriarches. Or, le verset nous précise que la préférence de D.ieu se fait par rapport aux peuples du monde et non par rapport aux générations précédentes.

(Yalkout Chimoni)

Des noms évocateurs

« Le faucon et le vautour (...) » (Dévarim 14:13)

Rabbi Abahou a dit que le faucon (raa, de roé, « voir ») est le même oiseau que le vautour. Pourquoi porte-t-il ce nom ? Parce qu'il a une vue très perçante. Tout en étant à Bavel, le faucon peut voir une charogne qui se trouve en Erets Israël.

Le cormoran (chalakh, cité dans le verset 17), nous dit Rabbi Yéhouda, est l'oiseau qui « puise » (cholé) des poissons dans la mer.

La cigogne ('hassida, citée dans le verset 18) est un milan (daya) blanc. Pourquoi l'appelle-t-on 'hassida ? Rabbi Yéhouda dit qu'elle prodigue des bienfaits ('hassidot) aux autres oiseaux de son espèce en partageant sa nourriture avec eux.

Le héron (anafat, citée dans le verset 18) est un milan irascible. Pourquoi porte-t-il ce nom ? Parce qu'il s'emporte contre les autres (de l'expression « D.ieu s'irrita contre moi », hitanaf en hébreu).

Rabbi Yéhouda a dit que la huppe (doukhifat, citée dans le verset 18) a l'aigrette repliée.

(Midrach Rabba)

Les initiatives personnelles : une source de bénédiction

« (...) de la sorte, l'Eternel, ton D.ieu, te bénira en toute œuvre que ta main pourra faire. » (Dévarim 14:29)

Le Tana D'ébé Eliahou dit : Une fois, je me suis rendu d'un endroit à un autre, et j'ai rencontré un homme qui connaissait la Torah écrite mais pas la Torah orale. Il me dit : « Rabbi, je voudrais vous dire quelque chose, mais j'ai peur que vous ne m'en teniez rigueur. » Je lui répondis : « D.ieu en préserve que je sois rigoureux avec toi si tu me dis un dvar Torah. »

Il commença ainsi : « Pourquoi est-il écrit (Téhilim 136:25) : « Il donne du pain à toute créature » et également (Téhilim 147:9) : « Il donne leur pâture aux bêtes ? L'homme ne fabrique-t-il pas lui-même son pain ? » Je lui répondis : « Le monde est ainsi fait que l'homme doit préparer son pain, mais D.ieu bénit l'œuvre de ses mains, comme le dit le verset « (...) de la sorte, l'Eternel, ton D.ieu, te bénira en toute œuvre (...) ». Mais ne va pas croire qu'il peut rester inactif et recevoir quand même sa subsistance, car la fin du verset nous précise bien : « que ta main pourra faire. »

(Midrach Téhilim)

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David Hanania Pinto zehelita



La Tsedaka

« Or, il y aura toujours des nécessiteux dans le pays ; c'est pourquoi je te fais cette recommandation : ouvre ta main à ton frère, au pauvre, au nécessiteux qui sera dans le pays. »

(Dévarim 15:11)

La pauvreté est une malédiction qui a toujours accablé le peuple d'Israël, à toutes les époques. Il y aura toujours des nécessiteux. D.ieu a créé intentionnellement cette situation afin d'apprendre aux Juifs à être généreux envers leurs frères défavorisés. De plus, en s'habituant à donner la charité, ils développent en eux l'attribut de Miséricorde, propre au Créateur, et évitent le travers de l'orgueil.

Nos Sages disent que les enfants d'Israël se distinguent par trois qualités : ils sont miséricordieux, réservés et charitables. Les pauvres ne seront donc jamais laissés pour compte, il y aura toujours quelqu'un pour les aider. Le précédent verset évoque la récompense de celui qui donne : « L'Eternel, ton D.ieu, te bénira dans ton labeur et dans toutes les entreprises de ta main. » (Dévarim 15:10) Dans le même esprit, nos Sages ont déclaré : « Prélève la dîme afin que tu t'enrichisses. » Loin de nous appauvrir, la dîme et la charité enrichissent. De cette propension à donner viendra la bénédiction.

Or, quand l'homme parvient-il à distribuer sa fortune aux nécessiteux ? Lorsqu'il domine ses appétits matériels et ne considère pas l'argent comme un but en soi. Au temps du roi Chlomo, l'argent jonchait les rues comme des pierres. Car à cette époque, les gens ne se laissaient pas aller à leurs envies ; leurs pensées et leurs souhaits étaient dirigés vers la Torah, sous l'influence de leur dirigeant, le roi Chlomo, qui ne demanda pas à D.ieu de lui octroyer la richesse, mais seulement la sagesse. Quand D.ieu vit qu'il ne réclamait ni la force ni la fortune, Il lui conféra les trois avantages : la sagesse, la richesse et la victoire sur ses ennemis.

Un homme important de la communauté juive d'Argentine avait investi dans une très grosse affaire. Mais, la chance ne lui sourit pas et elle périclita. Il vint me voir et me demanda de prier pour qu'il réussisse à tirer son épingle du jeu et à récupérer sa mise. Il me promit que s'il y parvenait, il me donnerait la moitié de la somme.

Je me fis la réflexion que cet argent ferait de moi un millionnaire et pourrait me permettre d'accomplir beaucoup de mitsvot. Cependant, je ne me laissai pas tenter par sa proposition, car je savais très bien que cette fortune était trop grande pour moi et risquait de m'embarrasser. Je lui souhaitai toute la réussite possible et effectivement, grâce à D.ieu, son affaire se mit à prospérer au-delà de toute espérance.

Toutefois, je m'abstins de lui demander ne serait-ce qu'une modique somme, suivant en cela le principe (Michlé 30:8) : « Ne me donne ni la pauvreté ni la richesse ; accorde-moi la part de nourriture qui m'est indispensable. »



A l'occasion de la hilloula du Tsaddik, Rabbi Moché Aharon Pinto, que son mérite nous protège

Nos Sages ont dit que « le pouvoir des Tsaddikim est encore plus grand après leur mort que de leur vivant ». En effet, nous racontons les actes et les prodiges que le Tsaddik Rabbi Moché Aharon a accomplis aussi bien avant qu'après sa disparition. Son comportement exemplaire et sa manière de servir le Créateur sont comme des phares qui éclairent nos pas. Et nous essayons de suivre le chemin droit qu'il nous a tracé.

Il est courant de mesurer la notoriété d'un juste au nombre de miracles qu'il a accomplis. Or, c'est sans considérer la manière dont il a servi son Créateur, avec sincérité et fidélité, et son dévouement pour accomplir les mitsvot. Car c'est cela qui constitue l'essentiel de sa grandeur. En récompense à l'abnégation dont il fait montre pour satisfaire Sa volonté, D.ieu accède à ses requêtes, comme il est dit : « Il accomplit la volonté de ceux qui Le craignent. » Telle est l'éloge qui sied au Tsaddik consacrant toute son existence à servir D.ieu.

C'est ainsi que mon père et maître vécut. Il dormait à peine afin d'étudier la Torah. Il y mettait toutes ses forces. La vigilance avec laquelle il préservait son regard et sa bouche était célèbre. Mon père ne sortit pas de chez lui durant quarante ans. Sa vie ne fut que Torah et prière. Il supporta les souffrances avec amour et ne remit jamais en question les décisions divines, ni la pauvreté qui fut son lot durant les périodes difficiles. Ma mère nous a raconté qu'il n'y avait parfois même pas un morceau de pain à la maison, qu'ils allaient se coucher le ventre vide. Mon père se contentait de peu, comme Rabbi 'Hanania ben Dossa qui se suffisait d'une poignée de caroubes d'une veille de Chabbat à l'autre. Mais il souhaitait toujours aux personnes qui venaient le voir de pouvoir jouir d'une grande richesse.

Je me souviens que lorsque j'étais enfant, mon père achetait pour Chabbat une petite bouteille de Cola qu'il partageait avec mesure entre tous les enfants, en disant : « En l'honneur de Chabbat. » Le reste de la semaine, nous ne buvions que de l'eau. Une fois, quelqu'un lui offrit un petit flacon de whisky. Il en buvait une petite

gorgée chaque Chabbat et expliquait : « Tout le monde ne peut se permettre d'acheter une telle boisson. Si j'ai le mérite d'en avoir, qu'elle me serve à honorer le Chabbat. »

Un Beth Hamidrach en miniature

Un jour, quelqu'un posa cette question à mon père : comment se faisait-il que nombre de Tsaddikim se trouvaient à la tête de Yéchivot célèbres comprenant de nombreux étudiants et que celle de mon père n'était pas du tout connue ? Il n'en avait pas entendu parler et ne savait même pas où elle se situait.

Sans hésiter, mon père répondit calmement : « Ma Yéchiva, c'est mon domicile et mes élèves, ce sont mes enfants. »

Je souris intérieurement en entendant sa réponse. Quel genre de Yéchiva était-ce donc ? Mais lorsque je compris le fond de sa pensée, je fus émerveillé par l'authenticité et la sagesse contenues dans ses paroles.

Chaque Juif établit dans son foyer un petit Beth Hamidrach, dans lequel il fait grandir ses enfants. Il forme ses garçons à devenir des Talmidé 'Hakhamim et ses filles, des femmes vertueuses. Il est le Roch Yéchiva dans sa propre maison. Et il a l'insigne responsabilité d'instruire ses enfants et de les guider dans le droit chemin.

Comme les propos de mon père étaient justes ! S'il est vrai qu'il n'est pas donné à tout le monde d'être Roch Yéchiva et de former des disciples, chacun peut l'être chez lui lorsqu'il donne à ses enfants une éducation conforme à la voie de la Torah.

Une surveillance particulière

La hilloula de mon père et maître tombe la semaine de la Parachat Chof-tim. La Torah nous enjoint : « Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes tes villes. » Il incombe à l'homme de placer des barrières devant les ouvertures de son corps afin que l'impureté ne s'y engouffre pas. Aussi doit-il veiller à mettre un frein à sa bouche pour ne pas prononcer de propos diffamatoires ou mensongers et ne pas manger de nourriture interdite. Il doit également préserver son regard de visions prohibées et se garder d'écouter du Lachone Hara.

C'est ainsi que mon père se comporta durant toute sa vie. Il plaça des garde-fous dans tous les domaines afin de ne pas succomber au mauvais penchant. Sa rigueur dans l'accomplissement des mitsvot était infinie. Ainsi, le respect des règles de pudeur était une de ses préoccupations principales. Je ne l'ai jamais vu relever ses manches. En outre, il pesait chacune de ses paroles. S'il nous entendait rire et prononcer des paroles de dérision, il nous réprimandait, sur un ton enflammé : « Dommage de perdre du temps précieux à des occupations vaines ! » Mon père fut notre gardien et notre guide.

De temps à autre, nous découvrons un autre pan de son attitude exemplaire. Il s'est toujours comporté avec discrétion, dans le seul but d'honorer le Créateur. C'est de cette manière qu'il a toujours veillé à accomplir la mitsva de tsédaka, sans publicité et sans recherche des honneurs.

Mme Lasry, du Raincy, m'a raconté que sa mère, Mme Saada Saba'h, se retrouva un jour sans logis avec ses quatre enfants en bas âge. Mon père lui ouvrit généreusement les portes de sa maison et l'invita à y séjourner gratuitement aussi longtemps qu'elle voudrait. Et sans que personne ne le sache, il veilla également à pourvoir à tous ses besoins. Et pour qu'elle ne se sente pas mal à l'aise, il lui trouva une petite tâche à accomplir dans la maison. C'était un véritable acte de générosité, accompli pour la gloire divine sans rien attendre en retour. Et, fait extraordinaire, cette dame est décédée le jour de la hilloula de mon père.

Toutes ces histoires ont un but important : celui de faire connaître sa vie dont tous les instants furent consacrés à un but unique, satisfaire la volonté divine. En réponse à ce dévouement hors du commun, D.ieu accéda à toutes ses requêtes.

Puisse son mérite protéger son épouse la Rabbanite Mazal Pinto, ainsi que tous ses descendants et prodiguer au peuple d'Israël toutes les délivrances. Amen.